

DEPARTEMENT DE
CORSE DU SUD

Délibération du Conseil Municipal de SOLLACARO

ARRONDISSEMENT
DE SARTENE

Séance du 20 Janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 janvier à 18 h 15

Date de la convocation : 12/01/2023
Date d'affichage : 12/01/2023

Le Conseil s'est réuni au nombre prescrit par le règlement
au lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur
Jean-Jacques BARTOLI,

Membres en exercice : 10
Pour : Contre : Abstention :
Présents :
Pouvoir :
Absents excusés :
Secrétaire de séance :

**Objet : AVENANT PORTANT PROROGATION EN 2023 DE LA
CONVENTION TRIENNALE AVEC L'ASSOCIATION « CORSICA.DOC »**

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait délibéré favorablement lors de la réunion du 18 décembre 2020 pour signer une convention triennale et pluripartite entre la Commune, la Collectivité de Corse et l'Association CORSICA DOC à travers laquelle l'Association s'engage en contrepartie d'un soutien financier de 1 000.00 € annuel pour la Commune, à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du projet artistique et culturel cités dans la convention.

Il présente un avenant financier portant prorogation en 2023 d'un montant de 1 000.00 € et demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'avenant 2023 et autorise le Maire à le signer.

Le Maire
Jean-Jacques BARTOLI



Certifié exécutoire par Monsieur le Président,
Compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le,
Et de sa publication le